

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2021

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2021. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 173 262,325 TND, un actif net de 7 148 561,539 TND et un bénéfice net trimestriel de 79 145,543 TND.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 30 Juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'état de rapprochement bancaire au 30 juin 2021 de la société « AL HIFADH SICAV » englobe des suspens bancaires de 800 000 DT relatifs à deux Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :

- 550 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur GIF échu le 11/05/2021 ;
- 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur AMS échu le 31/05/2021.

Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés indiquent un doute significatif sur la capacité de ces dernières à rembourser ces billets de trésorerie. Ce risque n'a pas été couvert par une provision au 30 juin 2021.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités

déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- La société « AL HIFADH SICAV » emploie 29,44% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la

profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 30 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-juin-21	30-juin-20	31-déc.-20
Portefeuille-titres	3.1	3 455 117,258	3 946 028,051	3 866 086,181
Obligations de sociétés		807 665,047	1 199 488,030	1 055 933,024
Emprunts d'État		2 403 032,211	2 426 158,021	2 480 975,157
Titres des Organismes de Placement Collectif		244 420,000	320 382,000	329 178,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 708 834,076	2 558 686,108	3 725 866,570
Placements monétaires		1 597 123,351	1 727 476,967	2 232 091,339
Disponibilités		2 111 710,725	831 209,141	1 493 775,231
Créances d'exploitation	3.5	9 310,991	6 059,530	7 810,991
Total Actif		7 173 262,325	6 510 773,689	7 599 763,742
Passif				
Opérateurs Créiteurs	3.6	12 472,858	11 152,763	12 820,727
Autres créiteurs divers	3.7	12 227,928	11 034,175	18 883,744
Total Passif		24 700,786	22 186,938	31 704,471
Actif net		7 148 561,539	6 488 586,751	7 568 059,271
Capital	3.8	6 983 227,370	6 296 433,937	7 149 733,169
Sommes distribuables	3.11	165 334,169	192 152,814	418 326,102
Sommes distribuables des exercices antérieurs		44,460	27,535	31,282
Sommes distribuables de la période		165 289,709	192 125,279	418 294,820
Actif net		7 148 561,539	6 488 586,751	7 568 059,271
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 173 262,325	6 510 773,689	7 599 763,742

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Avril au 30 Juin 2021	Période du 1er janvier au 30 Juin 2021	Période du 1er Avril au 30 Juin 2020	Période du 1er janvier au 30 Juin 2020	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
Revenus du portefeuille titres	3.2	63 430,651	111 424,805	51 356,768	104 442,102	213 167,804
Dividendes		-	-	-	-	-
Revenus des obligations		30 857,739	46 635,933	18 763,676	39 255,832	82 114,316
Revenus des emprunts d'Etat		32 572,912	64 788,872	32 593,092	65 186,270	131 053,488
Revenus des placements monétaires	3.4	36 244,864	93 953,138	51 859,471	117 124,568	239 529,454
Revenus des billets de trésorerie		17 564,343	49 711,157	38 696,936	91 835,839	182 647,835
Revenus des certificats de dépôt		8 997,267	16 672,257	5 185,163	5 185,163	19 610,080
Revenus des comptes à vue		14 591,138	27 428,724	7 977,372	20 103,566	37 271,539
Revenus des prises en pensions		- 4 907,884	141,000	0,000	0,000	0,000
Total des revenus des placements		99 675,515	205 377,943	103 216,239	221 566,670	452 697,258
Charges de gestion des placements	3.9	(12 472,855)	(25 698,687)	(11 152,761)	(22 497,950)	(47 688,545)
Revenus nets des placements		87 202,660	179 679,256	92 063,478	199 068,720	405 008,713
Autres charges	3.10	(7 474,039)	(14 334,408)	(6 399,539)	(13 388,247)	(27 536,056)
Résultat d'exploitation		79 728,621	165 344,848	85 663,939	185 680,473	377 472,657
Régularisation du résultat d'exploitation		5 228,675	(55,139)	8 767,348	6 444,806	40 822,163
Sommes distribuables de la période		84 957,296	165 289,709	94 431,287	192 125,279	418 294,820
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 228,675)	55,139	(8 767,348)	(6 444,806)	(40 822,163)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(2 497,578)	(15 939,241)	(5 476,094)	(10 930,107)	(13 174,719)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 914,500	13 829,600	44,000	44,000	82,390
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat de la période		79 145,543	163 235,207	80 231,845	174 794,366	364 380,328

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Avril au 30 Juin 2021	Période du 1er janvier au 30 Juin 2021	Période du 1er Avril au 30 Juin 2020	Période du 1er janvier au 30 Juin 2020	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	79 145,543	163 235,207	80 231,845	174 794,366	364 380,328
Résultat d'exploitation	79 728,621	165 344,848	85 663,939	185 680,473	377 472,657
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-2 497,578	-15 939,241	-5 476,094	-10 930,107	-13 174,719
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	1 914,500	13 829,600	44,000	44,000	82,390
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Distributions de dividendes	-418 290,420	-418 290,420	-338 670,865	-338 670,865	-360 936,891
Transaction sur capital	256 038,019	-164 442,519	347 488,385	186 923,538	1 076 810,096
Souscription	2 067 054,432	3 013 902,956	4 940 431,147	5 914 960,453	9 273 317,928
Capital	2 114 000,000	3 017 100,000	4 948 200,000	5 881 600,000	9 157 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	-34 238,644	-48 735,402	-75 604,731	-88 782,635	-140 514,418
Régularisation des sommes distribuables	-12 706,924	45 538,358	67 835,878	122 143,088	256 232,346
Rachat	1 811 016,413	3 178 345,475	4 592 942,762	5 728 036,915	8 196 507,832
Capital	1 882 400,000	3 184 200,000	4 612 600,000	5 698 200,000	8 105 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	-30 483,553	-51 439,244	-70 427,668	-85 860,340	-123 897,577
Régularisation des sommes distribuables	-40 900,034	45 584,719	50 770,430	115 697,255	215 405,409
Variation de l'actif net	-83 106,858	-419 497,732	89 049,365	23 047,039	1 102 519,559
Actif net					
En début de période	7 231 668,397	7 568 059,271	6 399 537,386	6 465 539,712	6 465 539,712
En fin de période	7 148 561,539	7 148 561,539	6 488 586,751	6 488 586,751	7 568 059,271
Nombre d'actions					
En début de période	68 669,000	72 656,000	60 608,000	62 130,000	62 130,000
En fin de période	70 985,000	70 985,000	63 964,000	63 964,000	72 656,000
Valeur liquidative	100,705	100,705	101,441	101,441	104,162
Taux de rendement de la période	1,093%	2,207%	1,234%	2,717%	5,331%

Notes aux états financiers trimestriels
Arrêtés au 30 Juin 2021

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 juin 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/06/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2021 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Juin 2021	% actif
Titres OPCVM	2000	244 420,000	244 420,000	3,407%
FCP WAFA CAPITALISATION	2000	244 420,000	244 420,000	3,407%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		779 071,220	807 665,047	10,840%
AMEN BANK SUB 2011	2047	20 469,700	21 224,633	0,296%
ATL 2019-1	1000	80 000,000	84 189,600	1,174%
BH 2009-B	4000	122 800,000	125 395,200	1,748%
BTE 2010-B	6000	300 000,000	311 040,000	4,336%
BTE 2019-1	1000	100 000,000	104 310,400	1,454%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2801	125 801,520	131 441,614	1,832%
UIB SUB 2015	1500	30 000,000	30 063,600	0,419%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		2 384 438,587	2 403 032,211	33,500%
Obligations de l'Etat		1 682,558	1 685,686	0,023%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	46	1 682,558	1 685,686	0,023%
Bons du trésor assimilables		2 382 756,0290	2 401 346,525	33,476%
BTA 6.9 9 MAI 2022	34	34 133,289	34 400,665	0,480%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2330	2 348 622,740	2 366 945,860	32,997%
TOTAL		3 407 929,807	3 455 117,258	48,167%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 111 424,805 DT pour la période du 01/01 au 30/06/2021 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 30 juin 2021	Période du 1er Avril au 30 juin 2020	Période du 1er janvier au 30 juin 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Revenus des obligations et valeurs assimilées	63 430,651	111 424,805	51 356,768	104 442,102	213 167,804
Revenus des obligations de sociétés	<u>30 857,739</u>	<u>46 635,933</u>	<u>18 763,676</u>	<u>39 255,832</u>	<u>82 114,316</u>
- intérêts	30 857,739	46 635,933	18 763,676	39 255,832	82 114,316
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>32 572,912</u>	<u>64 788,872</u>	<u>32 593,092</u>	<u>65 186,270</u>	<u>131 053,488</u>
- intérêts	32 572,912	64 788,872	32 593,092	65 186,270	131 053,488
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	63 430,651	111 424,805	51 356,768	104 442,102	213 167,804

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à 3 708 834,076TND se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		1 590 078,844	1 597 123,351	22,265%
Émetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	2	390 747,060	396 843,423	5,532%
ELECTROSTAR 120J 07/06/2021 (11%)	1	97 170,418	97 720,208	1,362%
ELECTROSTAR 90J 14/04/2021 (11%)	1	293 576,642	299 123,215	4,170%
Émetteur TSB				
Certificat de dépôt	1	499 196,063	500 003,207	6,970%
CD TSB 10J 21/06/2021 (7,25%)	1	499 196,063	500 003,207	6,970%
Créances sur opérations de pensions livrées		700 135,721	700 276,721	9,762%
Pension livrée BIAT au 30/06/2021 à 7,25% pour 30 jours : 694 BTA 6,9% Mai 2022		700 135,721	700 276,721	9,762%
Disponibilités		2 111 710,725	2 111 710,725	29,439%
Dépôts à vue		2 111 710,725	2 111 710,725	29,439%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		3 701 789,569	3 708 834,076	51,704%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 30/06/2021 à 93 953,138TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 30 juin 2021	Période du 1er Avril au 30 juin 2020	Période du 1er janvier au 30 juin 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	17 564,343	49 711,157	38 696,936	91 835,839	182 647,835
Intérêts des certificats de dépôt	8 997,267	16 672,257	5 185,163	5 185,163	19 610,080
Intérêts des comptes courants	14 591,138	27 428,724	7 977,372	20 103,566	37 271,539
Revenus des prises en pensions	-4 907,884	141,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	36 244,864	93 953,138	51 859,471	117 124,568	239 529,454

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 9 310,991 TND au 30/06/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2021	Montant au 30/06/2020	Montant au 31/12/2020
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	10,991	59,530	10,991
Agios créditeurs à recevoir	9 300,000	6 000,000	7 800,000
TOTAL	9 310,991	6 059,530	7 810,991

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à 12 472,858 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2021	Montant au 30/06/2020	Montant au 31/12/2020
Rémunération Distributeurs	4 454,593	3 983,131	4 578,830
Rémunération Gestionnaire	5 345,505	4 779,752	5 494,595
Rémunération Dépositaire	2 672,760	2 389,880	2 747,302
TOTAL	12 472,858	11 152,763	12 820,727

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à 12 227,928 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2021	Montant au 30/06/2020	Montant au 31/12/2020
Redevance CMF	593,415	515,761	612,565
Provision jeton de présence	5 950,737	4 808,630	12 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	3 223,248	3 232,320	6 130,160
TCL	60,528	77,464	141,019
Impôt à payer	2 400,000	2 400,000	0,000
TOTAL	12 227,928	11 034,175	18 883,744

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2021 au 30/06/2021 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2020	
Montant (en nominal)	7 265 600,000
Nombre de titres	72 656,000
Nombre d'actionnaires	220
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	3 017 100,000
Nombre de titres émis	30 171
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	3 184 200,000
Nombre de titres rachetés	31 842
Capital au 30/06/2021	
Montant (en nominal)	7 098 500,000
Sommes non distribuables	-115 272,630
Montant du capital au 30/06/2021	6 983 227,370
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires	169

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2021 :

Désignation	Montant au 30/06/2021	Montant au 30/06/2020	Montant au 31/12/2021
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	-5 055,000	0,000	8 796,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-10 884,241	-10 930,107	-21 970,719
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	13 785,600	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	44,000	44,000	82,390
Frais négociation de titres	0,000	0,000	0,000
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	-2 109,641	-10 886,107	-13 092,329
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-115 866,831	-86 157,661	-86 157,661
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-48 735,402	-88 782,635	-140 514,418
Régularisations sommes non distribuables rachats	51 439,244	85 860,340	123 897,577
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-115 272,630	-99 966,063	-115 866,831

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 30/06/2021 à 25 698,687 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 30 juin 2021	Période du 1er Avril au 30 juin 2020	Période du 1er janvier au 30 juin 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	4 454,590	9 178,099	3 983,129	8 034,982	17 031,622
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 345,505	11 013,719	4 779,752	9 641,974	20 437,940
Rémunération dépositaire (TSB)	2 672,760	5 506,869	2 389,880	4 820,994	10 218,983
TOTAL	12 472,855	25 698,687	11 152,761	22 497,950	47 688,545

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 30/06/2021 à 14 334,408 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 30 juin 2021	Période du 1er Avril au 30 juin 2020	Période du 1er janvier au 30 juin 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Rémunération commissaire aux comptes	2 500,622	4 103,342	1 616,160	3 565,953	6 463,793
Redevance CMF	1 781,794	3 671,153	1 593,210	3 213,913	6 812,481
Jetons de présence	2 991,807	5 950,737	2 983,617	5 967,234	13 158,604
Contribution conjoncturelle	0,000	200,000	0,000	200,000	200,000
Autres impôts	199,816	409,176	206,552	441,147	901,178
TOTAL	7 474,039	14 334,408	6 399,539	13 388,247	27 536,056

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2021 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	35,682	10,254	-1,476	44,460
Exercice n	165 344,848	45 528,104	-45 583,243	165 289,709
Sommes Distribuables				165 334,169

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 JUIN 2021, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.